

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 DAC 60 Subvention et convention avec l'association Ere de jeu (93100 Montreuil).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération 6 mars 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention annuelle avec l'association Ere de jeu, 76-78 rue Voltaire 93100 (Montreuil) pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement en date du 12 mars 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 45.000 euros, dont 10.000 euros sur proposition de la Mairie du 4e arrondissement, est attribuée à l'association Ere de jeu, située au 76-78 rue Voltaire 93100 Montreuil. X03664 - 2012_01234 – 13945.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

Article 3 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.